

OMPI



CRNR/DC/INF.1

ORIGINAL : anglais

DATE : 8 novembre 1996

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE
SUR CERTAINES QUESTIONS DE DROIT D'AUTEUR
ET DE DROITS VOISINS**

Genève, 2 - 20 décembre 1996

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Document établi par le Bureau international

1. LIEU DE LA CONFÉRENCE ET RÉPARTITION DES SALLES
2. HEURES DES SÉANCES
3. INTERPRÉTATION
4. INTERVENTIONS ÉCRITES
5. CARTONS D'ADMISSION
6. TÉLÉPHONE ET COMMUNICATIONS
7. BUREAU D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION
8. COMPTOIR DES DOCUMENTS
9. PUBLICATIONS
10. AGENCE DE VOYAGES
11. TRANSPORTS PUBLICS
12. TAXIS
13. STATIONNEMENT
14. SERVICES ASSURÉS AU CENTRE DE CONFÉRENCES OU DANS SES ENVIRONS

1. LIEU DE LA CONFÉRENCE ET RÉPARTITION DES SALLES

Lieu : Centre international de conférences de Genève (CICG)
15, rue de Varembe
1211 Genève

Salles :

- Séances plénières et Commission principale I : salle de conférence I, niveau H
- Commission principale II : salle de conférence II, niveau F
- Commission de vérification des pouvoirs : salle IV, niveau F
- Comité de rédaction : salle III, niveau F

2. HEURES DES SÉANCES

Séance d'ouverture : lundi 2 décembre 1996 à 10 heures

Horaire des séances :

de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures (sous réserve de modifications annoncées sur place)

3. INTERPRÉTATION

L'interprétation simultanée est assurée en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe. Les différentes langues correspondent aux positions suivantes du commutateur :

1. anglais
2. français
3. espagnol
4. russe
5. chinois
6. arabe
7. langue de l'orateur

4. INTERVENTIONS ÉCRITES

La tâche du secrétariat, et en particulier celle des interprètes, serait grandement facilitée si les orateurs pouvaient remettre le texte (même manuscrit) de leur intervention au préposé à la salle de conférence. Cela serait aussi très utile pour l'établissement des procès-verbaux.

5. CARTONS D'ADMISSION

Un carton d'admission est remis à chaque participant lorsqu'il s'inscrit au bureau des inscriptions. Les participants sont invités à porter leur carton lorsqu'ils entrent dans le centre de conférences et pendant tout le temps qu'ils s'y trouvent.

6. TÉLÉPHONE ET COMMUNICATIONS

Le centre de télécommunications, qui est situé au niveau E du centre de conférences, est ouvert pendant les heures de réunion; outre les communications téléphoniques locales et internationales, il permet l'envoi de télécopies et de télex.

En dehors des heures de réunion, il est possible aussi de téléphoner des cabines publiques du bureau de poste et de celles qui se trouvent dans le centre de conférences, en utilisant des cartes à pré-paiement ("taxcard") en vente au bureau de poste.

Pour toutes les communications destinées aux participants il y a lieu d'utiliser les numéros suivants :

- centre de télécommunications
 tél. : (41-22) 734 2800; télécopieur : (41-22) 733 5622; télex : CH 423 151
- bureau d'accueil de l'OMPI : (41-22) 791 9411 et 791 9413.

7. BUREAU D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION

Le bureau d'accueil de l'OMPI est situé dans le hall d'entrée principal du centre de conférences. Ce bureau sera ouvert aux fins d'information et d'inscription à partir de l'après-midi du dimanche 1^{er} décembre 1996 (15 – 18 heures).
Téléphone : (41-22) 791 9411 et 791 9413.

8. COMPTOIR DES DOCUMENTS

Le comptoir des documents de l'OMPI, situé dans le hall d'entrée principal du centre, sera ouvert à compter de l'après-midi du dimanche 1^{er} décembre 1996. Chaque délégation y dispose d'un casier à son nom, où elle trouvera régulièrement les documents distribués.

9. PUBLICATIONS

Les publications de l'OMPI portant sur des questions de droit d'auteur et de droits voisins sont exposées et peuvent être achetées au bureau d'accueil de l'OMPI.

10. AGENCE DE VOYAGES

Un représentant de l'agence de voyages Kuoni assure une permanence pour les délégués, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30, dans le bureau 131 (niveau J) du centre de conférences. Au besoin, les délégués peuvent aussi s'adresser au bureau de Kuoni, au siège de l'OMPI, qui est ouvert de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, du lundi au vendredi.

11. TRANSPORTS PUBLICS

Plusieurs lignes de bus qui desservent le centre ville et la gare ont des arrêts à proximité : "rue de Vermont" tout près du centre de conférences (ligne 5), "avenue Guiseppe Motta" près de la tour de l'UIT (lignes 8, 11 et 14) et "place des Nations" (lignes 8, 18, F, V et Z) (voir le plan ci-joint).

12. TAXIS

La station de taxi la plus proche se trouve chemin Louis-Dunant (voir le plan ci-joint). On peut commander un taxi en appelant le 320 2202 ou le 320 2020.

13. STATIONNEMENT

Le stationnement n'est pas autorisé aux abords du centre de conférences. Le rond-point se trouvant devant l'entrée principale du centre de conférences ne peut être utilisé que pour charger ou décharger des passagers.

Les voitures officielles conduites par un chauffeur ne doivent pas rester garées à proximité de l'entrée du centre de conférences, mais doivent quitter cette zone pour n'y revenir que pour la fin prévue de la séance.

Des cartes d'accès permettant de stationner gratuitement dans le "Parking des Nations" sont mises à la disposition des délégations. Elles peuvent être obtenues auprès du bureau d'accueil de l'OMPI au centre de conférences à partir du lundi 2 décembre 1996. Les délégués souhaitant utiliser le "Parking des Nations" devront déposer une caution de 50 francs suisses en échange de la carte d'accès. Ce montant leur sera remboursé lorsqu'ils rendront la carte. Les délégations sont priées de rendre leur carte d'accès au bureau d'accueil de l'OMPI au centre de conférences le vendredi 20 décembre 1996 au plus tard.

14. SERVICES ASSURÉS AU CENTRE DE CONFÉRENCES OU DANS SES ENVIRONS

a) Matériel informatique

Des ordinateurs individuels équipés d'un logiciel de traitement de texte (MS Word 6) et permettant l'accès à l'Internet (Netscape) sont à la disposition des délégations pendant les heures ouvrables, au niveau E du centre de conférences.

b) Services postaux

Un bureau de poste se trouve au rez-de-chaussée du centre de conférences.

Heures d'ouverture : 7 h 30 - 12 heures

13 h 45 - 18 heures (du lundi au vendredi)

Téléphone : 734 2883

c) Banque

Un bureau de l'Union de banques suisses (UBS) se trouve près du bureau de poste, au rez-de-chaussée du centre de conférences.

Heures d'ouverture : 8 heures - 16 h 30 (du lundi au vendredi)

Téléphone : 733 7525

Un bureau de la Société de banque suisse (SBS) se trouve juste en face du centre de conférences, au 17 chemin Louis-Dunant.

Heures d'ouverture : 8 heures - 16 h 30 (du lundi au vendredi)

Téléphone : 918 2611

d) Vestiaire

Un vestiaire en libre service, situé dans le hall d'entrée principal du centre de conférences, est à la disposition des participants. Le vestiaire n'est pas surveillé et l'OMPI n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de vol.

e) Bars, cafétéria et restaurant du centre de conférences

Bars : ouverts de 8 heures à 18 heures

Cafétéria : ouverte de 11 h 30 à 15 heures

Restaurant : ouvert de 11 h 30 à 15 heures

f) Journaux

Journaux et tabacs sont en vente (au niveau F) pendant les heures de réunion.

